

Compte rendu Comité Technique du 5 décembre 2017.

Lors du comité technique du 5 décembre 2017 , les représentants de la CGT ont voté contre sur les trois dossiers présentés.

Les points :

- L'organisation de la DDTC Intégration mission site culturel
- Les autorisations d'absences contingentées membres du CHSCT
- Partage des compétences dans la gestion des Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement .

Ces sujets n'ont pas été abordés lors de ce CT, faute de temps !

Prochain CT le 22/12/2017

Sujets évoqués ce jour :

1 - Bilan Expérimentation encadrement PMI MdD Saint Brieuc.

Observations suivantes de la CGT :

Si nous constatons une satisfaction des agents par la présence plus importante de la Conseillère Technique sur le site, c'est au détriment du médecin qu'ils voient moins souvent. Malgré que cette dernière soit joignable, cette nouvelle organisation ne permet plus autant de disponibilité que souhaiterait les agents de la PMI.

Nous avons interpellé la collectivité sur le rôle hiérarchique et sur les évaluations de la Conseillère Technique vis à vis des puéricultrices . Réponse de Mme Eon Jourdrouin « l'activité de management est dévolu à la chef de service ».

Nous avons fait part de nos inquiétudes quant à la surcharge de travail qu'occasionne cette nouvelle organisation pour la Médecin chef.



2- Évolution des périmètres des MdD Situation de Paimpol .

La Collectivité nous présente une nouvelle organisation calquée sur l'EPCI GP3A (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération). (voir document CT)

La collectivité nous informe qu'il faut mettre en place une organisation optimale des équipes sur le territoire de Paimpol, à rééquilibrer les effectifs entre la MdD de Guingamp et la MdD de Lannion.

Pour la CGT , cette évolution répond plus à des besoins des services et non aux besoins des usagers.

Pour exemple : comment expliquer aux usagers de Pommerit Le Vicomte qui jusqu'à maintenant se rendent à la MdD de Guingamp et demain devront aller à Paimpol .

Les populations les plus démunies sollicitant les services sociaux seront les premières victimes de cette nouvelle organisation !

En ce qui concerne les usagers de Lézardrieux, ceux ci devront se déplacer à la MdD Lannion alors que Lézardrieux est à 4 km de Paimpol, cherchez l'erreur !

Une réponse nous a été donnée « Les travailleurs sociaux de Lannion tiendront des permanences sur le site de Paimpol » , logique, non !

Nous avons posé la question suivante : pourquoi la collectivité s'adosse à l'EPCI GP3A alors qu'elle n'a aucune obligation. Aucune réponse des représentants de la collectivité.

Nos élus seraient ils entrain d'anticiper le transfert de notre collectivité vers les EPCI pour les années à venir, au regard de ces nouvelles organisations ?





3- CIA Déclaration de la CGT lue lors du CT :

Concernant la valeur professionnelle (prime au mérite), doit-on encourager une individualisation des rémunérations en privilégiant un classement entre les agents ? Autrement dit, sommes-nous condamnés à nous inspirer des techniques de management en vogue dans certaines entreprises du secteur privé, reléguant la dimension collective du travail en équipe au second plan, et hiérarchisant les performances individuelles selon le mérite de chacun ?

Y aurait-il, dans la fonction publique, un autre étalon que celui du respect du statut et des valeurs qu'il contient en matière d'éthique et de déontologie, permettant d'apprécier individuellement la manière d'exercer les missions de service public ?

Pour la CGT, la simplification et l'harmonisation de la prise en compte de la valeur professionnelle passe par le postulat suivant : tous les agents publics sont reconnus au travers de leur engagement défini dans le cadre du statut.

Quels indicateurs objectifs permettraient de mesurer la valeur professionnelle des agents des services administratifs, des routes, des collèges, des travailleurs sociaux pour ne citer qu'eux ? Dès lors qu'un dispositif ne peut s'appliquer équitablement à toute une population concernée, il est impératif d'y renoncer.

C'est sur l'encouragement de la dimension collective du travail d'équipe, que doivent se construire les services du Conseil Départemental 22 de demain et non sur l'individualisme !

Les fonctionnaires sont au service de l'intérêt général. Pour cette raison, leur indépendance doit être assurée vis-à-vis des pressions politiques, économiques, voire de l'arbitraire administratif.



La somme des intérêts particuliers n'a jamais fait un intérêt général; c'est malgré tout, ce que vous mettez en place dans notre collectivité par le CIA.

Lors de ce CT les représentants de la CGT ont fait part de leur exaspération quant aux règles qui ont changés au cours de l'année sans concertation avec les organisations syndicales:

Les CAP « Avancement de grade » pas de rétroactivité du Régime Indemnitare au 1^{er} janvier mais seulement pour le grade

Réponse de la collectivité : Nous avons pris en compte la délibération du RIFSEEP du 1^{er} octobre 2017.

La CGT a demandé que soit pris en compte le Régime Indemnitare à compter du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017 sur les modalités antérieures avant le RIFSEEP.

La CGT a également revendiqué la reconnaissance de l'expertise (ancienneté dans le cadre d'emploi) les paliers dans les Groupes de Fonction du RIFSEEP le permettent !

Le PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations) étant reporté d'une année, nous avons demandé à la collectivité de mettre en place une nouvelle CAP pour les CAT C, celle ci permettra aux 20 % d'agents qui n'ont pas été pris en compte de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Le Président du CT, M Guignard, nous a informé qu'un budget de 200 000€ sera attribué pour le CIA ce qui lui fait dire qu'il y en n' aura pas pour tout le monde !

La CGT lui a fait part d'une suggestion : 200 000€ divisé par 2700 agents cela ferait 75€ par argent / an et permettrait d'éviter les futurs divisions entre les personnels à cause de cette prime au mérite !

Les représentants du personnel CGT :

Daniel JEHAN, Jean Michel CADIN, Olivier EVEN, Didier FRABOLOT et Eric AUREAL .